



Dépôt de Cestament

de Monsieur Dogny.

## ÉTUDE

## M'J. RIVIERE

NOTAIRE

Successeur de M' TARRAL

137, Rue Sainte-Catherine

BORDEAUX







	Pardevant Me. TARRAL, notaire
à Bordeaus	soussigné,—
	A COMPARU:
	Monsieur Abel LOIGNON
	effier au Tribunal de Première
	de Bordeaux, demeurant en ladite
ville rue	du Hâ n° I9,
177 C.	Lequela, par ces présentes.
déposé à.	Me. TARRAL, notaire soussig né et-
	s de mettre au rang de ses minu-
	date de ce jour les pièces sui-
	i sont:
	La Première le testament
	ur Edouard Auguste DOGNY, quand
vivait ch	ef d'Escadron, de cavalerie en
retraite,	Vice Consul du Pérou, décédé
en son do	micile à Bordeaux, rue d'Enghien
	vingt six Juin mil neuf cent
	un, lequel testament fait en la-
forme old	ographe en date à Bordeaux du
	mil neuf cent vingt et écrit
	feuille de papier timbré de un
	ui sera enregistrée en même
	e les présentes, porte la mention
"Ne Varie	tur Bordeaux le trente Juin mil

neuf cent vingt un, le Président du
Tribunal Civil, Signé: GRANGER JOLY DE
BOISSEL"
La deuxième l'expédition
d'un proces verbal dresse au Greffe du
Tribunal Civil de Bordeaux, le trenteJuin
mil neuf cent vingt un, contenant ou-
verture et description par Monsieur
GRANGER JOLY DE BOISSEL, Président dudit-
Tribunal, du testament sus indiqué, de
Monsieur Edouard Augus te DOGNY et ordon-
nance par ce magistrat, au rang des mi-
nutes de Me. TARRAL, notaire soussigné,
du de pôt du dit testament.
En consequence ces deux
pièces sont demeurées ci-annexées après -
avoir été signées pour ne varier par
Monsieur LOIGNON.
Mention des présentes est
consentie partout où besoin sera.
DONT ACTE
Fait et passé à Bordeaux
en l'Etude de Me. TARRAL,
L'an mil, neuf cent vingt
un,



Juin

dit-

0

	To die nouf Tuillet	
	Le dix neuf Juille t	
	Et Monsieur LOIGNON, compa-	
rant a signé avec Me. TARRAL, notaire		
après le cture		
	SIGNE: A.LOIGNON et TARRAL	
ce dernier notaire.		
	En marge de la minute se	
trouve la	mention:	
	ENREGISTRE A BORDEAUX	
	2°.A.C	
	Le vingt un Juillet	
4	Mil neuf cent vingt un	
100		
1	RECU: Six francs	
<u> </u>	Signé: Illisiblement	
	T E S T A M E N T	
CECI	EST MON TESTAMENT	
	Je donne et lègue à Maria	
Magdalena	Lareo Y Herrera ma femme, tous	
	que je laisserai à mon décès	
	poseront ma succession, l'insti-	
	et effet pour ma légataire uni-	
verselle _		
	Bordeaux le IO Avât 1920	
	Signé; E. DOGNY	
and also also also also also also also also	CALL TO BE A STORY OF THE STORY	

E. DOGNY, 10, rue d'Enghien
BORDEAUXBORDEAUX
En marge se trouvent les -
mentions:
ENREGISTRE A BORDEAUX,
2°.A.C.
Le vingt et un Juillet mil-
neuf cent vingt un
VOL: 425 bis F°1:33 Case:8_
RECU: Quatre vingt onze
francs.
Signé: Illisible.
Ne variétur Bordeaux le
Trente Juin mil neuf cent vingt un
Le Président du Pribuna 1
Civil
Signe: GRANGER DE BOISSEL
EXTRAIT DES MINUTES DU
GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIZRE INSTANCE
DE BORDEAUX
L'an mil neuf cent vingt
et un, le trente Juin, en notre Cabinet
au Palais de Justice et Par devant nous
Granger Joly de BOISSEL, Président du
Tribunal de Première Instance de Bordeaux

CM

Commis Greffier au Tribunal de Première
Instance de Bordeaux, lequel nous a prése
senté et remis un pli, lequel pli le dit
sieur LOIGNON nous a dit contenir le --testament olographe de Monsieur Edouard-Auguste DOGNY, chef d'Escadron de cavalerie en retraite, vice consul du Péroudemeurant à Bordeaux, rue d'Enghien nument
dix, nous déclarant que ce dernier est-décédé en sa demeure le vingt six Juin-mil neuf cent vingt et un, et nous requérant de faire l'ouverture du dit testament conformément à la loi.

ril-

in - -

 $^{\prime}E$ 

ea ux

sus dit et soussigné donnons acte au sus nommé, de ses comparution, dire et réquisition, faisant droit vu le paragraphe -- premier de l'article mille sept du Code - Civil obtempérant à la réquisition ci-- dessus, avons en présence du sus nommé -- procède à l'ouverture du dit pli à nous présenté et remis, lequel s'est trouvé --- être une feuille de papier timbré à un--- franc, sur laquelle est écrit le testa-

ment olographe du dit sieur DOGNY daté à du Bribunal Bordeaux du dix août mil neuf cent vingtcommençant par ces mots"Ceci est mon-testament et finissant par ceux-ci"Bordeaux le dix août mil neuf cent vingt" après -lesquels est la signature E.DOGNY" avecpara phe. Le dit testament écrit sur le recto seulement de la dite feuille--paraissant de la même main que la signature sans renvoi, surcharge, interligne -ni mot rayé nul. Ordonnons que le dit testament contresigné par nous pour ne varier sera déposé au rang des minutes de Maître TARRAL, notaire à Bordeaux, que nous commettons pour en être détenteur et en délivrer expédition avec le présent proces verbal à toutes parties intères-A l'effet de quoi avons confié au Greffier qui le réconnait et s en charge le testament dont il s'agit. De tout quoi nous avons --dresse le présent procès verbal que nous

[111]

avons signé avec le Greffier. àà Signe à la minute GRANGER -ngtde BOISSEL Président et LOIGNON, commistes-Greffier. rux Enregistre a Bordeaux le s - -5 Juin 1921, folio 46 Case 7 RECU: Neuf C-francs decimes compris. Signé HENRY, receur. veur . Le Greffier du Tribunal Signé: A.LOIGNON. aa -L'an mil neuf cent vingt -resept, le Six Août, la présente expédition a été collationné e par Me.RIVIERE, notaire à Bordeaux soussigné, sur la minute ---y de l'acte dont la teneur précède, étant e le Cochedition en trois roles et en sa possession comme successeur immédenn conferrant un nemai et diat, de Me. TARRAL, notaire à Bordeaux --un mot raye mil sent sus nommé. Va per None Mr. Johann Ju ous CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 IIIII